

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2025-DEC-59

## DECISION

### AVENANT CONTROLE TECHNIQUE – CREATION D'UNE CITE EDUCATIVE – MISE A JOUR RICT ET ETABLISSEMENT DES AVIS SUR LA PLATEFORME GED

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la mission de contrôle technique dans le cadre de la création de la Cite Educative,

Considérant que le maître de l'ouvrage confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, la mise à jour RICT et l'établissement des avis sur la plateforme GED,

Considérant que le présent avenant a pour objet de définir la (ou les) nouvelle(s) prestation(s) confiée(s) à BUREAU VERITEAS CONSTRUCTION, dans le cadre du contrat initial,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

**DE SIGNER** l'avenant contrôle technique – Création d'une Cité Educative – Mise à jour RICT et établissement des avis sur la plateforme GED, avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, sise 333 avenue Georges Clémenceau, 92000 NANTERRE.

### Article 2 :

Le montant de l'avenant est de 6 800 € HT soit 8 160 € TTC.  
Durée de l'avenant : 24 mois à compter du 05 janvier 2026.

### Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 décembre 2025

Le Maire



Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20251215-2025-DEC-59-CC  
Date de télétransmission : 07/01/2026  
Date de réception préfecture : 07/01/2026